

PPE 3

Des annonces structurantes, mais des exigences fortes pour garantir cohérence, emploi et souveraineté

Février
2026

La publication du dossier de presse relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) marque une étape attendue de longue date par l'ensemble des acteurs du secteur énergétique.

Confrontée au bilan prévisionnel du système électrique publié par RTE en décembre 2025, cette trajectoire doit être analysée avec lucidité. Les alertes sur l'étroitesse des marges du système électrique traduisent un équilibre de plus en plus tendu entre capacités de production disponibles et niveaux de consommation attendus, en particulier lors des périodes de pointe. Cette situation impose une approche industrielle rigoureuse, fondée sur l'anticipation, la planification et la sécurisation des moyens de production.

Après plus de deux années d'attente et d'incertitudes, FO Énergie prend acte des orientations annoncées, tout en rappelant que la réussite de cette programmation reposera sur la capacité à maîtriser le rythme de développement des outils de production en cohérence avec l'évolution des besoins de consommation. **Toute désynchronisation entre ces deux dynamiques ferait peser des risques majeurs sur la sécurité d'approvisionnement, l'emploi industriel et la souveraineté énergétique du pays.**

Une ambition forte sur la production décarbonée

La PPE3 fixe un objectif de production d'électricité décarbonée compris entre 650 et 693 TWh par an en 2035, soit une augmentation de 120 TWh par an par rapport à 2025, ce qui représente l'équivalent de la production de 12,5 tranches EPR2.

Elle prévoit notamment :



- La relance du nucléaire avec la construction de 6 EPR2 et l'optimisation du parc existant

Cette orientation marque une rupture avec la PPE2, qui prévoyait la fermeture de quatorze réacteurs d'ici 2035, dont les deux tranches de Fessenheim, effectivement mises à l'arrêt en 2020, et ouvre une nouvelle dynamique pour l'ensemble du secteur.

- La réforme de l'hydroélectricité par la relance des investissements d'une filière souveraine
- Une poursuite raisonnée et réaliste du développement des énergies renouvelables :
 - Photovoltaïque : 48 GW en 2030 et 55-80 GW en 2035
 - Éolien terrestre : 31 GW en 2030 et 35-40 GW en 2035
 - Éolien en mer : 15 GW en 2035
- La poursuite de développement jusqu'en 2035 des énergies bas carbone non électriques :
 - La chaleur renouvelable et de récupération passera de 172 TWh en 2023 à 328-421 TWh
 - Le biométhane de 9 TWh à 47-82 TWh
 - Les biocarburants de 38 TWh à 70-90 TWh
 - L'hydrogène jusqu'à 8 GW

Cette trajectoire traduit une volonté de souveraineté énergétique que nous partageons.

Elle implique toutefois la conduite simultanée de plusieurs chantiers industriels majeurs : la maintenance lourde et la prolongation du parc nucléaire existant, la construction des EPR2, la réforme et la relance de l'hydroélectricité, ainsi que l'intégration croissante des énergies renouvelables intermittentes.

Une telle accumulation de projets exige des moyens humains, industriels et financiers à la hauteur des ambitions affichées.

Prix négatifs : un premier pas, mais une vigilance indispensable

La PPE3 reconnaît la nécessité d'une meilleure flexibilité du système et d'une réforme des mécanismes de soutien.

Le décret du 5 juin 2025 visant à encadrer les dispositifs d'obligation d'achat et de complément de rémunération constitue un premier signal.

FO Énergie a rappelé que les prix négatifs désorganisent le marché, détruisent de la valeur et fragilisent l'emploi.

Il n'est pas acceptable que des installations fortement subventionnées puissent produire à perte pendant que d'autres acteurs, y compris historiques, doivent réduire ou arrêter leur production.

La transition énergétique ne peut reposer sur une distorsion durable des mécanismes de marché.

Nous demandons :

- Un pilotage renforcé de la production renouvelable lors des périodes de surproduction
- Une réforme complète et transparente des mécanismes de soutien
- Une prise en compte systématique de l'impact sur l'emploi et les conditions de travail



Relance du nucléaire : cohérence industrielle attendue

La PPE3 confirme la construction de six EPR2 et un mécanisme de soutien public reposant sur un prêt d'État et un contrat pour différence.

Le nucléaire demeure un pilier indispensable de la souveraineté énergétique.

Mais la réussite de cette relance suppose :

- Une planification industrielle réaliste
- Des recrutements massifs et anticipés
- Une transmission organisée des compétences

L'emploi est essentiel et sans attractivité renforcée des métiers et sans visibilité sociale, la trajectoire affichée restera théorique.



Hydroélectricité : un pilier stratégique à consolider



La PPE3 annonce une réforme de l'hydroélectricité et la relance d'investissements dans la filière.

Sont notamment prévus :

- Une augmentation des capacités de barrages de +2,8 GW
- Le développement des STEP
- Une sécurisation du cadre juridique

L'hydroélectricité constitue la première énergie renouvelable pilotable et un outil indispensable de stabilité du système.

Dans un contexte de tensions croissantes sur les marges électriques, son rôle devient central.

FO Énergie demande :

- Des investissements accélérés
- Une sécurisation durable du modèle concessif
- Une reconnaissance pleine du rôle systémique des agents de la filière hydraulique

Le gaz : un rôle central dans la transition

La PPE3 prévoit une réduction de la consommation d'énergies fossiles et une montée en puissance des gaz bas carbone.

Le gaz demeure :

- Un outil d'équilibre du système électrique
- Un levier de sécurité d'approvisionnement
- Un vecteur stratégique pour l'industrie et la chaleur

Les infrastructures de transport et de stockage gaziers constituent un pilier de résilience du système énergétique global.



Le développement du biométhane et de l'hydrogène doit être industriellement structuré, territorialement équilibré et économiquement soutenable.

Il ne peut se faire au détriment des infrastructures existantes ni des emplois qui en dépendent.

Finances publiques : vigilance sur la soutenabilité

Le dossier de presse annonce une réduction progressive du coût du soutien aux renouvelables d'ici 2040.

FO Énergie restera attentive à :

- La sincérité des projections financières
- La bonne utilisation des fonds publics
- L'absence de transfert implicite de charges vers les consommateurs ou les salariés

La transition énergétique doit créer de la valeur, pas en détruire.

Emploi et industrie : la condition de réussite

La PPE3 met en avant plus de 100 000 emplois supplémentaires à horizon 2030.

Mais sans moyens financiers à la hauteur, ces annonces resteront théoriques.

Les trajectoires industrielles doivent être accompagnées :

- De plans de recrutement massifs
- De formations structurées
- D'une revalorisation de l'attractivité des métiers
- D'une sécurisation des parcours professionnels

Notre fédération mettra en œuvre un maillage structuré avec les autres Branches concernées pour coordonner notre vigilance et défendre collectivement les intérêts des salariés car la transition énergétique ne doit exclure aucun salarié.

Clause de revoyure 2027 : une exigence de réalisme

La PPE3 prévoit une clause de revoyure en 2027 afin d'adapter la trajectoire aux besoins réels.

FO Énergie considère cette clause comme essentielle.

Elle doit permettre :

- D'évaluer l'évolution réelle de la consommation électrique
- De mesurer l'impact des prix négatifs
- D'ajuster le rythme de développement des renouvelables
- De vérifier la soutenabilité financière des dispositifs publics
- D'évaluer l'adéquation des moyens humains aux ambitions industrielles

Cette clause devra associer les partenaires sociaux et faire l'objet d'un débat transparent.

La PPE3 pose des jalons importants. Elle confirme une ambition de production décarbonée et de souveraineté énergétique. Pour autant, FO Énergie regrette que le rapport d'EDF n'ait pas été pris en compte dans cette PPE notamment sur la modulation de son parc de production. Cela aurait permis au gouvernement de sécuriser ou renforcer les ambitions en matière de souveraineté énergétique.

Car la souveraineté énergétique ne se décrète pas. Elle se construit dans les centrales, les réseaux, les centres de conduite, les stockages gaziers et sur le terrain, par les salariés des IEG.

La réussite dépendra :

- De la cohérence économique des mécanismes de soutien
- Des décisions fortes concernant le plan d'électrification des usages
- De la maîtrise des déséquilibres liés aux prix négatifs
- De la stabilité des choix nucléaires et hydrauliques
- De la reconnaissance du rôle stratégique du gaz
- Et de la protection effective de l'emploi industriel

FO Énergie continuera d'agir pour que la transition énergétique soit un levier de souveraineté, d'emplois et de justice sociale.